



Une nouvelle ambition sociale



Bercy instaure un dispositif d'intéressement aux résultats et aux performances

La recherche de la performance est un objectif collectif, mais ce sera également l'affaire de chaque agent du Minéfi au cours de la période 2006-2008.

- Mise en œuvre par toutes les directions, pour tous leurs cadres et agents, d'un nouveau dispositif d'intéressement collectif aux résultats, créant ainsi un lien direct entre performance et rémunération. Une prime annuelle, d'un montant égal pour tous les personnels d'une même direction (maximum 150 € par personne et par an), est désormais attribuée en fonction du nombre d'objectifs de performance atteints.

Les résultats sont certifiés par l'Inspection générale des Finances. Pour les directions à réseau, 120 € ont été versés en 2006 au titre des résultats 2005.

- Application, pour l'encadrement supérieur, d'un dispositif de rémunération indemnitaire variable en fonction des résultats. Il repose sur la fixation préalable d'objectifs discutés au cours d'entretiens annuels d'évaluation.